

DECISION N° DEC-2025-025

8.5. Politique de la ville – Habitat – Logement

**Réalisation d'une étude de faisabilité confiée à la société IMEOS
pour la création de terrains familiaux locatifs destinés
à la sédentarisation des gens du voyage**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;

Vu le Programme local de l'habitat n° 3 ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 3 développement d'une nouvelle politique de logement ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, et notamment pour les marchés ou accords-cadres dont le montant global de la consultation est inférieur à 100 000 € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu le cahier des charges annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Les besoins de la Communauté de Communes du Genevois en conseil et accompagnement pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la viabilisation d'un terrain dans le cadre d'un projet de sédentarisation ;
- Que la société IMEOS a répondu aux exigences du cahier des charges défini par le service Habitat de la Communauté de Communes ;
- Que le devis, d'un montant total de 15 780,00 € T.T.C., permet d'accéder à la réalisation d'une étude de faisabilité, et notamment de :
 - Visites de sites, collectes des données, analyses de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et synthèses réseaux ;
 - Variantes d'aménagement, plans des réseaux, et implantations des équipements ;
 - Estimations sommaires, notices descriptives, et analyses multicritères ;
 - Présentations en Comités de pilotages et échanges techniques ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité confiée à la société IMEOS pour la création de terrains familiaux locatifs destinés à la sédentarisation des gens du voyage, pour un montant total de 15 780,00 € T.T.C., et selon les conditions fixées dans le cahier des charges annexé à la présente décision.

Article 2 : de rappeler que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : de signer ledit devis et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 26 mars 2025
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision :
télétransmise en Préfecture le 31/03/2025
et publiée électroniquement le 31/03/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



- Etude de faisabilité pour la création de terrains familiaux locatifs destinés à la sédentarisation des gens du voyage -
Décomposition du prix global et forfaitaire



La répartition de chaque élément de mission est la suivante :

Eléments de mission	Répartition par phase %	Total global HT
MISSION ESQUISSE		
Phase 1 : Démarrage de l'étude : - visites de site ; - Collecte des données commune, SDIS et CD74 ... ; - collecte des données et contraintes d'urbanisme : analyse du PLU - lancement des DT et établissement d'une synthèse réseaux	18,1%	2 150,00 €
Phase 2 : pièces graphiques : Etablissement de 3 variantes d'aménagement et de fonctionnement avec : - intégration des contraintes existantes (réseaux, cour d'eau, topographie, concessionnaires, ripisylve...) - intégration des futurs besoins du secteur ; - Echanges et réunions techniques ; - Plan des réseaux existants ; - plan de principe des réseaux projets ; - Plan de giration et visibilité - plan de principe d'implantation des futurs équipements - plan de principe d'implantation du bâti et élévation	40,1%	4 750,00 €
Phase 3 : pièces écrites : - établissement des estimations sommaires des variantes présentées VRD ; - établissement de l'estimation sommaire du bâti pr un économiste de la construction, - Réalisation d'une notice descriptive des projets et analyse multicritères ; - analyse des dossiers ou études complémentaires à lancer : IC, HAP/amiante, dossiers environnementaux et/ou d'urbanisme ; - reunions et échanges techniques.	41,8%	4 950,00 €
SOUS-TOTAL	100,0%	11 850,00 €
PSE :		
Phase 4 : Rencontres : - La préparation et la présentation du projet en COPIL de validation y compris réalisation du support ; - réunions et échanges techniques intermédiaires	100,0%	1 300,00 €
SOUS-TOTAL		1 300,00 €
TOTAL HT ETPR		13 150,00 €
TVA (20%)		2 630,00 €
Sous TOTAL TTC ETPR		15 780,00 €

Répartition par compétence					
Infrastructure routière, réseaux et OPC			Economie de la construction/ études fluides		
Répartition	temps	Montant HT	Répartition	temps	Montant HT
Coût journalier (€ HT/J)		650	Coût journalier (€ HT/J)		850
60%	2,0	1 300,00 €	40%	1,0	850,00 €
82%	6,0	3 900,00 €	18%	1,0	850,00 €
66%	5	3 250,00 €	34%	2,0	1 700,00 €
71,31%	13,00	8 450,00	28,69%	4,00	3 400,00
75%	1,5	975,00 €	25,00%	0,5	325,00 €
75,00%	1,50	975,00 €	25,00%	0,50	325,00 €
Sous TOTAL HT		9 425,00 €			3 725,00 €
TVA		1 885,00 €			745,00 €
Sout total TTC		11 310,00 €			4 470,00 €